



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 12046

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les conditions de la prochaine rentrée scolaire au LEP Paul-Le Rolland à Drancy (Seine-Saint-Denis). L'année passée, M Maurice Niles, maire de Drancy, avait rencontré M Saint-Sernin, recteur de l'académie de Créteil, pour renouveler l'exigence de la reconstruction de cet établissement scolaire. Cette décision indispensable n'a pas encore été prise cette année. Parallèlement : quatre CAP (ajustage, fraisage, tournage et métaux en feuille) ont été supprimés, « compensés » par la création d'un seul BEP ; la dernière année de CAP mécanicien en trois ans, et métaux en feuilles en trois ans, vient à terme cette année ; la demande de la création d'une nouvelle classe CAP-BEP lie, aux nouvelles technologies, faite depuis deux ans, est refusée ; les équipes pédagogiques, qui ont sensiblement démontré leur efficacité, sont démantelées par des déplacements d'enseignants, fréquents. Pourtant les enseignants de cet établissement se sont investis, depuis 1985, dans ce plan de rénovation de l'enseignement de la mécanique et des diplômes. En conséquence, il lui demande : si, il envisage de donner suite à la demande de rendez-vous que la section syndicale du SDEN CGT du LEP Paul-Le Rolland a sollicité, auprès de lui, le 18 janvier 1989 ; quelles mesures concrètes il compte prendre pour le maintien d'un pôle mécanique et métaux en feuille dans cet établissement scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - En matière de planification scolaire, la loi no 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée a introduit une nouvelle répartition des compétences, précisées par divers textes d'application (en particulier, la circulaire du 18 juin 1985, publiée au Journal officiel du 12 juillet 1985). Il appartient ainsi au conseil régional d'arrêter le schéma prévisionnel des formations, puis d'en déduire le programme prévisionnel des investissements relatifs aux lycées où figurent notamment les opérations de reconstruction. S'agissant du lycée professionnel Paul-Le Rolland, à Drancy, qui devait compter dix-neuf divisions en septembre 1989 pour un effectif inférieur à 400 élèves, la reconstruction de l'établissement est envisagée par les services du conseil régional d'Ile-de-France, vraisemblablement à l'horizon 1991-1992. En ce qui concerne la structure pédagogique qui relève de la compétence de l'autorité académique, la mise en extinction progressive des anciens certificats d'aptitude professionnelle a été décidée dans le cadre de la rénovation des diplômes de la mécanique ; la session d'examen de juin 1989 a donc marqué la fin de ces formations. Pour la rentrée 1989, vingt-quatre inscriptions en première année de section menant au brevet d'enseignement professionnel « opérateur réglé en système d'usinage » ont été enregistrées sur la liste principale, six élèves dont le choix correspond au troisième vœu d'orientation étant inscrits en liste d'attente. Quant au personnel enseignant, seul un professeur de mécanique est touché par une mesure de carte scolaire, l'effectif des professeurs de lycée professionnel étant maintenu à 7.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12046

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1860